

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ABUS Test-Spray RM

Date d'impression: 03.03.2016

Code du produit: 11AFX20057A0125

Page 1 de 13

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ABUS Test-Spray RM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: ABUS August Bremicker Söhne KG

Rue: Altenhofer Weg 25

Lieu: D-58300 Wetter

Téléphone: +49 (0) 2335 6340

Téléfax: +49 (0) 2335 634316

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 (Orfila)**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Indications de danger: F+ - Extrêmement inflammable

Phrases R:

Extrêmement inflammable.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Aérosol: Aérosol 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes cycliques, < 5% n-hexane

Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS02-GHS07



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ABUS Test-Spray RM

Date d'impression: 03.03.2016

Code du produit: 11AFX20057A0125

Page 2 de 13

Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ABUS Test-Spray RM

Date d'impression: 03.03.2016

Code du produit: 11AFX20057A0125

Page 3 de 13

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
921-024-6	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes cycliques, < 5% n-hexane	5 - < 10 %
64742-49-0	F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R11-38-51-53-65-67	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411	
01-2119475514-35		
927-510-4	Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	5 - < 10 %
64742-49-0	F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R11-38-51-53-65-67	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411	
01-2119475515-33		
200-661-7	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	3 - < 5 %
67-63-0	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-36-67	
603-117-00-0	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336	
01-2119457558-25		
203-777-6	n-hexane	0,1 - < 1 %
110-54-3	Repr. Cat. 3, F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R11-62-48/20-65-38-67-51-53	
601-037-00-0	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H361f H315 H336 H373 H304 H411	
203-806-2	cyclohexane	
110-82-7	F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R11-65-38-67-50-53	
601-017-00-1	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1; H225 H315 H336 H304 H400 H410	

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylèneglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatigue,

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ABUS Test-Spray RM

Date d'impression: 03.03.2016

Code du produit: 11AFX20057A0125

Page 4 de 13

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant. Substances dangereuses pyrophores ou

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ABUS Test-Spray RM

Date d'impression: 03.03.2016

Code du produit: 11AFX20057A0125

Page 5 de 13

auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des radiations solaires directes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	
110-82-7	Cyclohexane	200	700		VME (8 h)	
		375	1300		VLE (15 min)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	
110-54-3	n-Hexane	20	72		VME (8 h)	

Valeurs limites biologiques

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
110-54-3	n-Hexane	2,5-Hexanedione (/g créatinine)	5 mg/g	Urine	en fin de poste

Conseils supplémentaires

- a no restriction
- b End of exposure or shift
- c in long-term exposure: after several shifts
- d prior to next shift

STEL (EC) : Short Term Exposure Limit

TWA (EC): time-weighted average

U: Urea

B: Blood

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pause et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ABUS Test-Spray RM

Date d'impression: 03.03.2016

Code du produit: 11AFX20057A0125

Page 6 de 13

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Aérosol
 Couleur: incolore
 Odeur: sur le solvant

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): non déterminé DIN 19268

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé
 Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: -40 °C
 Point de sublimation: Aucune information disponible.
 Point de ramollissement: Aucune information disponible.
 Point d'éclair: -80 °C

Inflammabilité

solide: non applicable
 gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: 1 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 11 vol. %

Température d'inflammation: Aucune information disponible.

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable
 gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Pression de vapeur: Aucune information disponible.

Densité (à 20 °C): 0,7 g/cm³ DIN 51757

Densité apparente: Aucune information disponible.

Hydrosolubilité: insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique: Aucune information disponible.

Viscosité cinématique: Aucune information disponible.

Durée d'écoulement: Aucune information disponible.

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

Test de séparation de solvant: Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ABUS Test-Spray RM

Date d'impression: 03.03.2016

Code du produit: 11AFX20057A0125

Page 7 de 13

Teneur en solvant:

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

Teneur en solide:

non déterminé

Densité Les indications se rapportent à la matière active technique.
pression - bar (20°C)

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Inflammable, Risque d'inflammation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ABUS Test-Spray RM

Date d'impression: 03.03.2016

Code du produit: 11AFX20057A0125

Page 8 de 13

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
64742-49-0	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes cycliques, < 5% n-hexane				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 23,3 mg/l	Rat	
64742-49-0	Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques				
	par voie orale	DL50	5500 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	2770 mg/kg	Rat	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	23,3 mg/l	Rat	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	par voie orale	DL50	5280 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	47,5 mg/l	Rat	
110-54-3	n-hexane				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 31,86	Rat	
110-82-7	cyclohexane				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 32,88	Rat	

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes cycliques, < 5% n-hexane), (Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques), (propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol), (n-hexane), (cyclohexane)

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ABUS Test-Spray RM

Date d'impression: 03.03.2016

Code du produit: 11AFX20057A0125

Page 9 de 13

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce
64742-49-0	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes cycliques, < 5% n-hexane				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 1-10 mg/l	96 h	Pimephales promelas
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 10 - 100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 1-10 mg/l	48 h	Daphnia magna
64742-49-0	Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1 - 10 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>10 - 100	72 h	Toxicité pour les algues
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	>1 - 10 mg/l	48 h	Daphnia magna
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	9640 mg/l	96 h	Pimephales promelas
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus.
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna
110-82-7	cyclohexane				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	4,53 mg/l	96 h	Pimephales promelas
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	3,4 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	0,9 mg/l	48 h	Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64742-49-0	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes cycliques, < 5% n-hexane			
	OECD Guideline 301 F	98%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ABUS Test-Spray RM

Date d'impression: 03.03.2016

Code du produit: 11AFX20057A0125

Page 10 de 13

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64742-49-0	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes cycliques, < 5% n-hexane	3,4 - 5,2
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	0,05
110-54-3	n-hexane	3,9

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ABUS Test-Spray RM

Date d'impression: 03.03.2016

Code du produit: 11AFX20057A0125

Page 11 de 13

14.4. Groupe d'emballage:

-
 Étiquettes: 2.1
 Code de classement: 5F
 Dispositions spéciales: 190 327 344 625
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Catégorie de transport: 2
 Code de restriction concernant les tunnels: D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2

14.4. Groupe d'emballage:

-
 Étiquettes: 2.1
 Code de classement: 5F
 Dispositions spéciales: 190 327 344 625
 Quantité limitée (LQ): 1 L

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

14.4. Groupe d'emballage:

-
 Étiquettes: 2.1
 Marine polluant: no
 Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959
 Quantité limitée (LQ): 1000 mL
 EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS, inflammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

14.4. Groupe d'emballage:

-
 Étiquettes: 2.1
 Dispositions spéciales: A145 A167 A802
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
 IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ABUS Test-Spray RM

Date d'impression: 03.03.2016

Code du produit: 11AFX20057A0125

Page 12 de 13

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz inflammables.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

Information supplémentaire

94/69 / EC (21 ATP). Benzene content is less than 0.1%. It applies the annotation P. Classification and labeling as carcinogenic is not necessary.

SECTION 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2, 14.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
 IATA: International Air Transport Association
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level
 WEL (UK): Workplace Exposure Limits
 TWA (EC): Time-Weighted Average
 ATE: Acute Toxicity Estimate
 STEL (EC) Short Term Exposure Limit
 CL50: Lethal Concentration
 EC50: half maximal Effective Concentration
 ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

- | | |
|-------|---|
| 11 | Facilement inflammable. |
| 12 | Extrêmement inflammable. |
| 36 | Irritant pour les yeux. |
| 38 | Irritant pour la peau. |
| 48/20 | Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. |
| 50 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| 51 | Toxique pour les organismes aquatiques. |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ABUS Test-Spray RM

Date d'impression: 03.03.2016

Code du produit: 11AFX20057A0125

Page 13 de 13

- | | |
|-------|---|
| 52/53 | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| 53 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| 62 | Risque possible d'altération de la fertilité. |
| 65 | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| 67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- | | |
|-------|--|
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H229 | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H361f | Susceptible de nuire à la fertilité. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)